



HAL
open science

L'Entrave de Glanon (Côte d'Or) : les Éduens et l'esclavage

Alain Daubigney, J-P Guillaumet

► **To cite this version:**

Alain Daubigney, J-P Guillaumet. L'Entrave de Glanon (Côte d'Or) : les Éduens et l'esclavage. BONNAMOUR Louis, DUVAL Alain, GUILLAUMET Jean-Paul (éd.). Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VIIe-Ier siècles avant notre ère) : paléoméallurgie du bronze à l'âge du Fer. VIIe colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Rully, 1983, CNRS, p. 171-177, 1985, (Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est. Supplément ; 6), 10.4000/books.artehis.20983 . hal-03367258

HAL Id: hal-03367258

<https://hal.science/hal-03367258v1>

Submitted on 21 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Louis Bonnamour, Alain Duval et Jean-Paul Guillaumet (dir.)

Les âges du fer dans la vallée de la Saône (VII^e - I^{er} siècles avant notre ère) Paléoméallurgie du bronze à l'âge du fer

ARTEHIS Éditions

L'entrave de Glanon (Côte-d'Or) les Éduens et l'esclavage

A. Daubigney et J.-P. Guillaumet

DOI : 10.4000/books.artehis.20983

Éditeur : ARTEHIS Éditions

Lieu d'édition : Dijon

Année d'édition : 1985

Date de mise en ligne : 16 septembre 2020

Collection : Suppléments à la Revue archéologique de l'Est

EAN électronique : 9782915544497



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

DAUBIGNEY, A. ; GUILLAUMET, J.-P. *L'entrave de Glanon (Côte-d'Or) les Éduens et l'esclavage* In : *Les âges du fer dans la vallée de la Saône (VII^e - I^{er} siècles avant notre ère) : Paléoméallurgie du bronze à l'âge du fer* [en ligne]. Dijon : ARTEHIS Éditions, 1985 (généré le 31 janvier 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/artehis/20983>>. ISBN : 9782915544497. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.artehis.20983>.

Ce document a été généré automatiquement le 31 janvier 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

L'entrave de Glanon (Côte-d'Or) les Éduens et l'esclavage

A. Daubigney et J.-P. Guillaumet

- 1 Au cours de 1981, une drague travaillant sur la Saône, à hauteur de Glanon (en amont de Seurre, Côte-d'Or) a relevé de nombreux vestiges de la fin de l'Age du Fer et du début de l'Empire romain, sur une zone où les témoins du Néolithique au Mérovingien sont particulièrement denses (prospection L. Bonnamour). Parmi ceux-ci figure un objet, très oxydé au moment de sa découverte, traité et restauré par l'atelier du musée Denon (Chalon-sur-Saône) qui l'a acquis. Cet objet, que l'on peut définir comme une entrave, pose le problème des pratiques d'asservissement en Gaule préromaine et du rôle joué par les Eduens pour la mise en place de l'esclavage.

Description de l'objet (fig. 1)

- 2 Sa longueur totale, fermé, est de 53 cm. Il se compose des parties suivantes :
1. Un cadenas tubulaire tronconique d'une longueur de 15 cm. Le tube (en 1) se termine à l'extrémité (a) par une pièce de fer forgé tourillonnant, dont l'anneau sert d'attache à la grande chaîne (3). L'extrémité (b), ouverte, permet d'enclencher la pièce (5) qui constitue la fermeture de la serrure. L'ouverture (c) permet le jeu d'une clé. Le mécanisme du cadenas est analogue à celui décrit par Déchelette à propos des entraves de Chalon (DÉCHELETTE J., 1913, p. 184-188, pl. XXXVIII, 1-2. pl. XXXIX-XL ; 1927, p. 899, pl. 620).
 2. La chaîne (2) est composée de deux grands maillons cintrés (c, d) unis par un maillon plus petit (e). Ses extrémités sont réunies à la serrure et à son talon. Elle constitue l'une des deux boucles de l'objet. Son diamètre est de 9,5 cm.
 3. La chaîne (3), constituée d'anneaux ovales fermés et pris les uns dans les autres (deux grands anneaux, f et g, cintrés et deux anneaux plus petits, h et j) était reliée à l'extrémité du cadenas par un maillon qui manque en réalité (j). Ce maillon manque également sur les entraves vues par Déchelette : son absence ne serait donc pas due au hasard et aurait une signification. Le diamètre interne de la chaîne complète mesure environ 14 cm.
 4. L'anneau (4) greffé sur la chaîne (3) permet la suspension de l'objet ou plutôt le passage d'une chaîne ou corde.

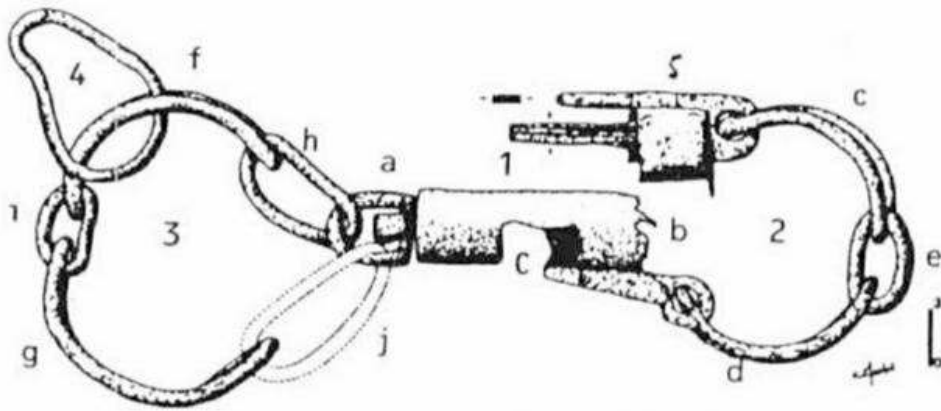


FIG. 1. – L'entrave de Glanon (Côte-d'Or).

Type de l'objet

- 3 Même si l'on peut envisager de découvrir d'autres entraves en fouillant les musées, les éléments de comparaison sont, jusque là, semble-t-il, assez rares dans le monde gaulois et même dans l'aire celtique en général. Les trouvailles d'entraves et d'éléments pouvant s'y rapporter concernent en effet moins d'une douzaine de sites. Celles-ci semblent se répartir en deux grands types.
- 4 Assurément l'entrave de Glanon est à mettre en relation avec les trois entraves de Chalon-sur-Saône. Trouvées en 1869, dans le port antique, légèrement en amont du pont des Dombes, elles furent étudiées par J. Déchelette lors de la publication de la collection Millon, où elles se trouvaient alors. Nous les avons réétudiées au Musée des Antiquités Nationales et la comparaison montre une complète similitude. Déchelette, dans sa remarquable étude, date ces trois pièces à partir de deux critères. Le premier est chronologique par association. En effet, un de ces objets est étroitement lié par l'oxydation à une hache à douille, un couteau, une lance, une lame d'épée et une partie de fourreau du type La Tène II. Tout cet ensemble est datable de la période des oppida et plus précisément pour un objet, le fourreau, du II^e siècle avant notre ère. Naturellement, certains argumenteront que les découvertes groupées dans une rivière sont le fait du hasard. Les récentes études réalisées par Louis Bonnamour montrent qu'il n'en est rien et que les ensembles sont significatifs en Saône (BONNAMOUR L.). Le second critère est typologique. La clé découverte liée à deux exemplaires est d'un type en S ou type « homme » bien caractéristique. Il existe en Bohême en plus de 10 exemplaires au Hradiste de Stradonice (PIC J.-L., 1906. pl. 32 et Musée National de Prague), à Hrazany en un exemplaire (JANSOVA L., 1965, pl. 12.3), en plusieurs exemplaires à Trisóv (BREN J., 1966, p. 134 et pl. XXVI. I). à Stare Hradisko en 2 exemplaires (MÉDUNA J., 1970, pl. 18, 7, 8), à Zavist sur l'acropole en deux exemplaires (MOTYKOVA K., 1978). K. Peschel a déjà établi un rapprochement avec certaines pièces de cette courte liste, lors d'un travail sur les Slaves et les pratiques d'asservissement (PESCHEL K., 1971, p. 532-535), mais la prudence commande de ne pas forcer l'assimilation et l'interprétation. Il est cependant indiscutable, que ces clés, par leurs lieux de découverte, sont de l'époque celtique et que les deux exemplaires cités par Masurel dans son travail sur la serrurerie gallo-romaine (MASUREL H., 1979), ne

changent en rien notre datation. L'un provient de fouilles anciennes d'Alésia et peut être donc pré-romain, tandis que le second provient d'une découverte isolée sans contexte. Celui de la trouvaille de Glanon est aussi un élément favorable à notre datation à La Tène Finale ou période des oppida. L'entrave y est associée à du mobilier de la fin de La Tène et du début du Gallo-Romain.

- 5 Nos entraves définissent en tout cas un type spécifique, celui des entraves à cadenas, qui serait, jusqu'à preuve du contraire, éduen et original par rapport au type apparemment plus courant de la *gang-chain*.
- 6 Les *gang-chains* ou entraves sans cadenas ont été d'abord trouvées en Grande-Bretagne à Llyn Cerrig Bach (Fox C., 1946. pl. 10-11, p. 37 ; 1958, pl. 38, fig. 45, p. 67-68), au Bigbury Camp à Harbledown. Kent (BOYS DAWKINS W., 1902, pl. III), à Lord's Bridge, Barton, Cambridgeshire et une autre est déposée au musée de Maidstone (JESSUP R. F., 1932. pl. II. p. 108-109). Au-delà du Rhin, une chaîne de Sanzeno (Tyrol) (REITINGER J., 1966, p. 194), une chaîne et un fragment de grand anneau à Manching (JACOBI G., 1974. fig. 881 et 1581, p. 228, 240), une entrave de la Steinburg (Römhild, Thuringe) (PESCHEL K., 1971) les rappellent. Lorsque ces objets ont été datés, ils s'inscrivent dans la fin du second Age du Fer. En revanche, un morceau de chaînette et une boucle en huit de La Tène donnés comme fragments d'entrave (VOUGA P., 1923, pl. XLVII, 7, pl. XLIX, 10) semblent devoir être écartés de nos modèles et les *gang-chains* qu'on a pensé reconnaître dans une trouvaille de l'oppidum de Lacoste à Castillon-la-Bataille, Gitonde (*Musée d'Aquitaine*, 1980, pl. 37, p. 24) et sur l'arc de Glanum (CLAVEL-LÉVÊQUE M. et LÉVÊQUE P., 1982, p. 665) n'en sont pas véritablement. Il peut s'agir là, comme l'autorise le contexte, et comme le souligne une plaque de la collection Campana représentant une partie d'un triomphe (FORRER R., 1932, fig. 221, p. 1232), d'entraves de conception romaine ou encore d'un autre type d'entrave gauloise. Caractérisées par un unique grand anneau de cou relie à une grande chaîne (anneau de 16 cm de diamètre et chaîne de 139 cm à Castillon), ces entraves sont donc de toute façon différentes de la *gang-chain* et des entraves éduennes à cadenas.
- 7 Le *De Bello Gallico* ne fait référence, également, qu'à deux types d'entraves : *catenae et vincula* (CÉSAR, B.G., I, 4 ; XLVII-XLVIII ; III, IX ; XIII ; IV, XXVII ; V, XXVII ; VII, XX ; CX). *Catenae et vincula* s'appliquent indifféremment aux mêmes individus. *Conjicere* se conjugue avec les deux termes. Sur le plan des représentations, il n'y a pas de différenciation. Aucune référence ne concerne les Eduens. Compte tenu de la pauvreté quantitative et qualitative des occurrences des deux termes, leur champ sémantique donne peu d'information. Cependant *catenae* renvoie à la notion de chaînes, au sens de liens, et ne désignerait pas notre objet. Pour autant ceci ne justifie pas que notre objet soit désigné par *vincula* comme des illustrations l'ont suggéré (GAFFIOT F., 1934, p. 1678), surtout pour représenter une entrave de pieds (DAREMBERG D., SAGLIO E., POTTIER E., 1877-1918, p. 897).
- 8 Naturellement le type d'une entrave est déterminé par la fonction qui lui est assignée. On peut vouloir permettre le travail, en limitant le déplacement par une entrave de pieds, ou bien encore autoriser, par une entrave de cou, la mobilité de l'homme tout en le contrôlant (KOLENDO J., 1978, 24-25, 33 ; DUCREY P., 1968, p. 222-223).
- 9 L'entrave du type Glanon-Chalon n'est pas à associer aux types romains. Ceux-ci, au nombre de deux, ont des différences notables avec les entraves que nous étudions, ils ont des bracelets d'une seule pièce, terminée par deux petits anneaux de fixation et de

taille semblable, alors que les types gaulois sont formés de plusieurs anneaux plats de tailles différentes. Le premier genre, recueilli surtout dans la région picarde et bien illustré à Epiais-Rhus et à Famechon (VERMEERSCH D. et E., 1976), est un objet dont on peut dissocier chaque pièce. Il se compose d'un cadenas, qui peut, avec une simple chaîne, être utilisé à de multiples usages, et de deux bracelets mobiles. Le second genre, localisé en Bourgogne, est peut-être une évolution ou un aménagement du type celtique. Il nécessite le rivetage à chaud d'un des deux bracelets fixes, tandis que l'autre se débloque par simple ouverture du cadenas. Il permet d'entraver les membres comme le type Famechon ou Epiais-Rhus, mais nullement le cou comme les types celtiques (AUDIN A. et ARMAND-CALLIAT L., 1962).

- 10 Ces pièces, comme les pièces celtiques, ne peuvent être destinées qu'à l'homme. Entraver un animal ne nécessite nullement un cadenas, mais un simple anneau bien resserré.

Fonctionnement de l'objet

- 11 Le fonctionnement de l'entrave ne peut guère s'évaluer que par une reconstitution qui doit nécessairement prendre en compte le contexte sociologique de l'emploi d'un tel objet (fig. 2).
- 12 La petite chaîne permet l'attache à un point fixe, le couplage avec un objet identique, mais aussi rattache à une jambe. Nous avons donc envisagé une première hypothèse, celle d'une entrave de pieds dans la perspective d'un déplacement et d'abord dans le cadre du travail.
- 13 En milieu fermé, une entrave aussi complexe ne se justifie plus. En milieu ouvert le grand anneau peut autoriser la fuite. Dans ce cadre, l'utilisation de *compedes* serait plus logique. Par ailleurs ce que l'on sait des rapports de dépendance (DAUBIGNEY, 1979, 1981) laisse penser, d'une part, que les serviteurs n'étaient pas – et pour cause – enchaînés ou entravés et surtout que les « esclaves » utilisés dans le travail productif durent être rares : or notre entrave semble appartenir à une série. Dans le cas d'une utilisation lors d'un déplacement, l'entrave n'autoriserait qu'une marche lente et pénible et sur une courte distance. Son emploi semble exclu pour un itinéraire de type convoi, le propriétaire n'ayant aucun intérêt à risquer sa marchandise (blessures, fuite) ou à la faire traîner. Là aussi, pourquoi aurait-on employé un procédé compliqué, incommode alors qu'une entrave de cou (*gang-chain*, carcan d'Amphipolis, chaîne de Glanum...) était de loin la plus appropriée ! (KOLENDO J., 1978).
- 14 Il faut alors s'orienter vers une seconde hypothèse, celle d'une entrave de cou, pour le convoi des individus. Les dimensions de la grande chaîne lorsqu'elle comprend le maillon mobile absent dans l'exemplaire de Glanon, est proche de la circonférence d'un cou humain. Ce maillon mobile était rapproché aux extrémités au moment de la pose ou serti à chaud (cf. ESPÉRANDEU E., 1907-1938, VII, 5818, Mayence). La chaîne, nécessairement posée ou déposée par un forgeron, est donc fixée pour un certain temps ; ce qui s'accorde avec l'idée d'un transfert long et que l'on veut sauvegarder (fig. 2 a). La partie cadenas peut avoir pour fonction, au moment du transport, d'attacher des individus sur le même lien. Ceux-ci sont convoyés en ligne, de façon peu coercitive et peuvent facilement être désolidarisés du groupe. Celle-ci peut servir aussi à coupler les individus, transportés deux à deux en ligne (fig. 2 b) et réunis par un lien coulissant

dans l'anneau (4 de la fig. 1). La sécurité, la coercition sont renforcées, mais l'intervalle entre les individus couplés est peut-être trop faible pour assurer la souplesse de la marche. A titre de comparaison, l'intervalle entre les anneaux d'une *gang-chain* est de 60 cm alors qu'ici l'intervalle serait d'environ 48 cm. Il faut plutôt envisager, dans les déplacements, le couplage des individus, associés côte à côte, et convoyés sur deux lignes parallèles (fig. 2 c). Le transport est commode et garanti. En outre, l'entrave peut également permettre l'immobilisation totale d'une série infinie d'individus en les reliant par le cou et le pied (fig. 2 a). Le terme d'entrave « individuelle », utilisé pour les qualifier, est donc particulièrement impropre.

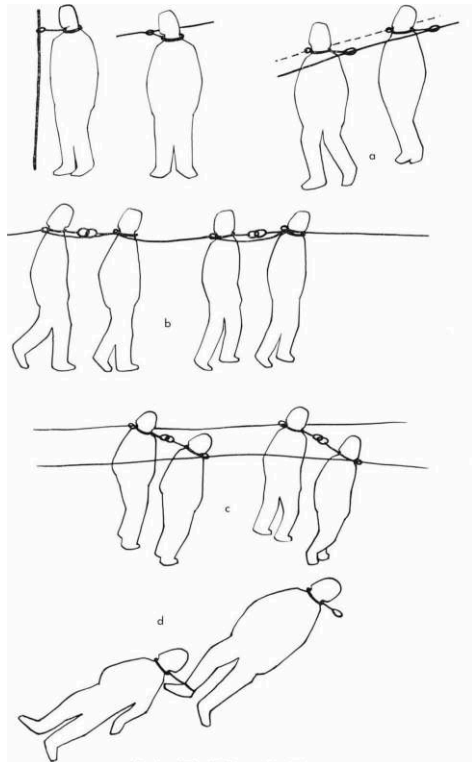


FIG. 2. – Modes d'utilisation possibles de l'entrave.

- 15 Cette entrave constitue donc un outil, un véhicule remarquable, et nous apparaît en fait, grâce à sa partie cadenas, comme pluri-fonctionnelle, d'une grande souplesse d'emploi par rapport aux autres modèles et d'une grande ingéniosité technique.

Significations de l'objet

- 16 L'objet est-il à mettre en rapport avec des pratiques d'asservissement, un trafic d'esclaves ?
- 17 Il serait arbitraire d'établir un rapport automatique entre des entraves et l'esclavage et, en l'absence de certitude, il est prudent d'utiliser des termes moins marqués que celui d'esclave, qui renvoie directement à une forme de dépendance aux contours juridiques et sociologiques romains. On ne peut, d'emblée, déduire de cet objet le statut de ceux à qui il s'applique. Il ne faut pas oublier, du reste, que dans le BG les entraves ne sont jamais appliquées à des esclaves en tant que tels, mais à des prisonniers ou des captifs d'ordre politique ou militaire. Il reste cependant que la notion d'entrave y connote le plus souvent les pratiques de la guerre et de l'esclavage.

- 18 Que l'entrave de Glanon ait été retrouvée avec l'attache de la chaîne de cou ouverte ne change rien au fond de la question. Le détail nous a fait nous demander si la trouvaille, dans la rivière, ne participait pas d'un dépôt votif, d'un rite de consécration lié à la guerre et à la victoire sur l'ennemi. Cette hypothèse, qui situe toujours l'objet comme instrument d'asservissement, semble peu probable dans le contexte de Glanon. En effet, Glanon fut un gué sur la voie romaine Besançon-Tavaux-Autun (THÉVENOT E., 1969, p. 115-138), voie qui s'est très probablement superposée à une route protohistorique en provenance des Séquanes, de l'horizon Est, Nord-Est de la Gaule. Par ailleurs, le lieu précis de la trouvaille – et la même remarque peut être faite pour les entraves de Chalon-sur-Saône – correspond sans doute à une installation portuaire sur la Saône, dont on connaît le rôle dans les échanges protohistoriques (MILLOTTE J.-P., 1975 ; BONNAMOUR L., 1983) : site portuaire possible, carrefour et relais certain, la nature du lieu de la trouvaille est donc loin d'être indifférente pour notre question.
- 19 On constate d'un autre côté que l'entrave de Glanon appartient à une série connue, d'une grande technicité. Le plus difficile fut certainement d'en concevoir le prototype. En conséquence, on peut se demander – en dépit du petit nombre de trouvailles – s'il n'y a pas eu fabrication artisanale de série, ce qui peut tout à fait être envisagé chez les Eduens. On a déjà noté que les entraves de Chalon et de Glanon n'ont pas été trouvées en état de fonctionnement, elles faisaient partie alors d'un stock, d'une réserve. Le détail va dans le sens de l'idée d'une fabrication élargie sous-tendue par un arrière plan social motivé. On connaît encore les guerres clientélares menées par les Eduens et les rapports conflictuels qu'ils entretenaient avec leurs voisins (CÉSAR. B.G., VI, IV ; XII ; VII, IX-X ; I, XXXVI. XLIV ; VII, LIV ; I, XXX ; XXXIII ; XXXVI ; VI. XII ; STRABON IV, 3, 2). Un texte fait du reste allusion (BG, VII, XLII) à des pratiques d'asservissement chez les Eduens ; et, même s'il est suspect puisqu'il concerne le sort de citoyens romains, il ne peut être gommé et éloigné des trouvailles d'entraves à Chalon et Glanon. Enfin, l'organisation des habitats de Bibracte montre une différenciation sociale chez les Eduens (GUILLAUMET J.-P., 1982). La présence de dépendants de type pré-esclavagiste chez les Eduens ne serait pas plus aberrante que ces entraves dans la civilisation des oppida.
- 20 L'emploi de ces entraves apparaît donc bien lié au convoi d'individus, l'hypothèse de prisonniers de guerre ou même d'esclaves-marchandises ne pouvant être exclue. Il faut dire que, si le rôle de la guerre doit être minimisé très fortement à ce niveau, les captures de guerre constituent une réalité qui semble s'être amplifiée au siècle précédant la Conquête (DAUBIGNEY A., 1981, Jena). On observe, aussi bien en Gaule qu'en Bretagne et qu'en Germanie, la mise en place nouvelle d'un trafic d'individus, en direction de Rome, à la fin de l'Indépendance. Cette accélération est liée à la dynamique interne des sociétés concernées dans un processus d'acculturation. Cette situation doit être mise en rapport avec le développement des échanges et avec les transformations sociales et idéologiques qui s'ensuivent. Le *magu-*, objet d'usage, devient valeur marchande, le dépendant dit « patriarcal » devient esclave-marchandise avec la pénétration du marché gaulois par les Italiens, à partir du milieu du II^e siècle et surtout des années 80 avant notre ère (DAUBIGNEY A., 1981, Cortone), Or, il faut souligner qu'en 52 les marchands romains étaient installés à Chalon (CÉSAR, B.G., VII, XLII) ; que les quelque 24 000 amphores trouvées dans la zone portuaire de Chalon définissent le lieu comme un *emporion*, *port of trade*, très important dans les années 150/60 pour la Celtique de l'Est. Les Eduens sont donc bien au cœur d'une évolution globale vers un phénomène pré-esclavagiste dans les Gaules à la fin du second Age du Fer.

- 21 Diodore (V, XXVI) rend compte de toute cette évolution lorsqu'il signale cette fameuse procédure d'échange vin/homme, entre Italiens et Gaulois, dans la Gaule de l'intérieur accessible par voie d'eau ou charrois. Peut-on rapprocher ce texte des Eduens de nos entraves ? Le texte suppose un peuple, proche des grands axes du commerce du vin, négociant avec Rome et en bons termes politiques avec elle ; un peuple dont la culture et la classe dominante acceptent le vin comme produit étranger ; un peuple où le niveau de différenciation sociale fut suffisamment aigu pour qu'un tel échange ait pu se réaliser. La grande concordance entre les données plaiderait pour une localisation du texte de Diodore plutôt chez les Eduens que sur l'isthme gaulois ou chez les Arvernes comme on l'a proposé ailleurs.
- 22 Cependant ce texte, où il n'est nullement question de captif, d'entrave et même d'esclave *stricto sensu*, appartient, selon nous, à la catégorie des *mirabilia*, et fait référence à une situation où l'échange garde beaucoup de sa valeur archaïque. Il ne renvoie pas à ce que peuvent signifier les entraves pour un commerce de l'homme. Ceci limite sa localisation chez les Eduens. en tout cas à la veille de la Conquête (DAUBIGNEY A., 1981, Cortone). Le problème est du reste mineur ; le texte vaut par ce qu'il apprend de global sur le fonctionnement des rapports sociaux environ un siècle avant notre ère en Gaule de l'intérieur. Il témoigne de l'avènement de rapports de dépendance pré-esclavagistes et du début d'un trafic des hommes : c'est sans doute cette signification que l'on peut attribuer également à l'entrave de Glanon, avec cette nuance que les entraves éduennes représenteraient, dans cette mise en place, un stade relativement avancé.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

BOYD DAWKINS W., 1902 : « On Bigbury Camp and the Pilgrims'Way », *Archeological Journal*, 59, p. 211-218.

AUDIN A., ARMAND-CALLIAT L., 1962 : « Entraves antiques trouvées en Bourgogne et dans le Lyonnais », *R.A.E.* XIII, p. 7-38.

BONNAMOUR L. : « Les sites de la Saône aux Ages du Fer, Problématique », *Les Ages du Fer dans la vallée de la Saône, colloque de Rully, supra*.

BREN J., 1966 : *Trisov, oppidum celtique en Bohême méridionale*, Prague.

CLAVEL-LIVEQUE M., LEVEQUE P., 1982 : « Impérialisme et sémiologie : l'espace urbain à Glanum », *MEFRA*, 94, 2, p. 675-698.

DAREMBERG C., SAGLIO E., POTTIER E., PATAYE E., 1877-1919 : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, Hachette.

DAUBIGNEY A., 1979 : « Reconnaissance des formes de la dépendance gauloise », *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 5, p. 145-189.

DAUBIGNEY A., 1981 : « Relations marchandes méditerranéennes et procès des rapports de dépendance (*magu-* et *ambactes*) en Gaule protohistorique », *Forme di contatto e processi di trasformazione nelle societa antiche, colloque de Cortone*, ENS Pise – EF Rome, 1983. p. 659-683.

DAUBIGNEY A., 1981 : « Forme de l'asservissement et statut de la dépendance préromaine dans l'aire gallo-germanique ». *Abhängig-Keitsformen in den nichtpoliaden gebieten Griechenlands und den ausseritalischen Provinzen des römischen Reiches, colloque de Jena*, Berlin, Académie des sciences (sous presse).

DÉCHELETTE J., 1913 : *La collection Millon. Antiquités préhistoriques et gallo-romaines*, Paris, Geuthner.

DÉCHELETTE J., 1927 : *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, II, 3, Paris, Picard, 2^e éd.

DUCREY P., 1968 : *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique. Des origines à ta conquête romaine*, Paris, De Boccard.

ESPERANDIEU E., 1907-1938 : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, 11 vol.

FORRER R., 1932 : « Les chars culturels préhistoriques et leurs survivances aux époques historiques ». *Préhistoire*, I, 1, 1932, p. 19-123.

FOX C., 1946 : *A Find of the Early Iron Age from Llyn Cerrig Bach*, Anglesey, Cardiff.

FOX C., 1958 : *Pattern and Purpose. A Survey of Early Celtic Art in Britain*, Cardiff. The National Museum of Wales.

GAFFIOT F., 1934 : *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette.

GUILLAUMET J.-P., 1982 : « La signification de Bibracte dans la cité des Eduens », *Archéologie et rapports sociaux en Gaule (Protohistoire-Antiquité)*, Table ronde CNRS de Besançon, 1982, Paris, 1984, p. 69-76.

JACOBI G., 1974 : *Werkzeug und Gerät aus dem oppidum von Manching*, Wiesbaden, Steiner vol. 5 de *Die Ausgrabungen in Manching*.

JANSOVA L., 1965 : *Hrazany, kelskie oppidum na Sedlcansku*, Prague.

JESSUP R. F., 1932 : « Bigberry Camp, Harbledown, Kent », *Archeological Journal*, 1932, 89, p. 88-115.

KOLENDO J., 1978 : « Les esclaves dans l'art antique. La stèle funéraire d'un marchand d'esclaves thraces découverte à Amphipolis », *Archeologia (Pologne)*. XXIX, 1978, p. 24-34.

MASUREL H., 1979 : *Contribution à l'étude de la serrurerie gallo-romaine*. Mémoire dactylographié de l'Ecole du Louvre.

MEDUNA J., 1970 : *Staré Hradisko II*, Brno.

MILLOTTE J.P., 1975 : « La Saône dans la Protohistoire », *Caesarodunum*, X, 1975, p. 59-62.

MOTYKOVA K., DRDA P., RYBOVA A., 1978 : « Metal, Glass and Amber Objects from the Acropolis of Zavist », *Památky Archéologické* LXIX, p. 259-343.

Musée d'Aquitaine, 1980 : *L'art du métal en Aquitaine des origines au VII^e siècle. Restauration et Conservation*, Bordeaux, p. 24.

PESCHEL K., 1971 : « Zur Frage der Sklaverei bei den Kelten während der vorrömischen Eisenzeit », *Ethnographisch Archäologische Zeitschrift*, 12, 1971, p. 527-539.

PIC J. L., 1906 : *Le Hradischt de Stradonitz eu Bohême*, Leipzig.

REITINGER J., 1966 : « Die Latènezeitlichen Funde des Braunauer Heimathauses. Ein Beitrag zur Kenntnis der Latènezeitlichen Bronze und Eisenketten », *Jahrb. Oberosterr. Musealver*, III, Linz.

THEVENOT E., 1969 : *Les voies romaines de la cité des Eduens*, Latomus, Bruxelles.

VERMEERSCH D. et E., 1976 : « Une paire d'entraves gallo-romaines trouvée à Famechon (Somme) », *Revue archéologique de l'Oise*, 8, p. 12-13.

VOUGA P., 1923 : *La Tène*, Leipzig.

AUTEURS

A. DAUBIGNEY

LA 338 du CNRS, Analyse des formations sociales de l'antiquité, Besançon.

J.-P. GUILLAUMET

URA 33 du CRA, CNRS : Economie, société, occupation du territoire en France septentrionale au second Age du Fer, Paris.